



**Deux solutions
à votre disposition :**

**> 1 jour de formation collective gratuite
18 avril ou 2 mai**

Inscription impérative avant le 8 avril au 05 53 77 83 50

> Prestation PAC individuelle
(voir descriptif au dos)

VOTRE RENDEZ-VOUS

A partir de fin février, nous vous téléphonons pour fixer un rendez-vous avec votre conseiller PAC.

> Un rendez-vous individuel dans un des 7 bureaux répartis sur le département.

Agen, Marmande, Fumel, Cancon, Beaupuy, Nérac, Sainte-Livrade-sur-Lot

> + de 1 000 dossiers par an, 99 % satisfaits de notre accompagnement pour sécuriser vos paiements.

Notre accompagnement individuel comprend

L'Assistance PAC



Nous suivons votre dossier tout au long de la campagne : secrétariat, gestion mot de passe Télépac, modification de déclaration, impression de votre RPG, suivi de votre compte Télépac et des paiements... Nous intervenons auprès de l'Administration en cas de litiges ou questions lors de l'instruction. En cas de contrôle PAC, un conseiller vérifiera avec vous les points à contrôler et des documents à présenter au contrôleur. La Chambre d'agriculture vous accompagne si besoin après le contrôle pour défendre votre dossier auprès de l'Administration.

Vous y gagnez quoi ?

Avec le verdissement de la PAC, la complexité de la télé-déclaration et le zéro papier, il est difficile de se repérer au milieu de toute cette réglementation. **Grâce à nous :**

- Vous êtes **sécurisé**. En cas de contrôle, pouvoir faire le point **avant et après** avec un conseiller est rassurant.
- **A tout moment, nous vous renseignons** sur vos états de paiements, suivi de l'instruction...
- Notre **connaissance parfaite de la réglementation** et des structures facilite les échanges.

Déclaration PAC informatique

Pour sécuriser vos paiements

VOS BESOINS

- DÉCLARER vos cultures pour accéder à la PAC.
- OPTIMISER vos paiements PAC.
- AVOIR un conseiller qui vous accompagne et FACILITE vos démarches.

LE SERVICE

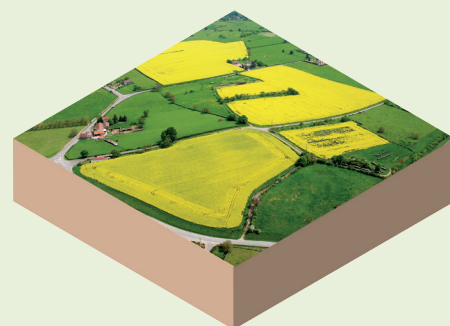
- MISE À JOUR graphiquement des îlots et des parcelles, assolement, bandes tampons, calcul des superficies, modification des SNA (surfaces non agricoles) et des SIE (surfaces d'intérêts écologiques).
- VÉRIFICATION du paiement vert.
- DÉPÔT DU DOSSIER sur Télépac.
- DURÉE ET MODALITÉ : un rendez-vous entre le 1^{er} avril et le 15 mai dans les 7 bureaux répartis sur le département à votre disposition.
- DOCUMENTS REMIS : nous vous imprimons l'ensemble des éléments déclarés (RPG, demandes d'aides, assolement, SIE, accusé de réception)
- PUBLIC : tous les agriculteurs.

NOS ATOUTS

- Un dispositif de déclaration PAC efficace, une force d'accompagnement.
- Une connaissance pointue de la réglementation.
- Une assistance toute l'année.

LES+

1. Un conseiller disponible qui réalise pour vous et avec vous le dossier en parfaite connaissance de la réglementation.
2. Un service après vente tout au long de la campagne.



L'OFFRE COMPREND L'ASSISTANCE PAC



- Suivi de votre dossier tout au long de la campagne.
- Suivi de votre compte Télépac.
- Intervention de nos services auprès de l'Administration si besoin.
- En cas de contrôle, l'assistance d'un de nos conseillers avant et après.

TARIFS DOSSIER PAC

- Dossier - de 5 ha : 60 €HT
- Dossier < 30 min : 80 €HT
- Dossier de 5 ha à 15 ha : 135 €HT*
- Dossier > à 15 ha : 185 € HT*
- PAC offre abonnés Mes Parcelles ou Contrôle Laitier : 135 €HT*
- + MAE ou clause : + 50 €HT

*+ 6€HT/ îlot supplémentaire au delà de 10 îlots.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE - Contact : Pôle Territoires
Tél : 05 53 77 83 10 ou 05 53 77 83 09 - territoires@ca47.fr